



Réservation et utilisation de l'EduLab de Grenoble – Collège Lucie Aubrac

Ce protocole a vocation à préciser les règles d'utilisation de l'EduLab de Grenoble par les acteurs de Pégase.

Ce document validé par le chef d'établissement d'accueil de l'EduLab garanti une information partagée avec l'équipe Pégase sur les modalités de réservation, d'accès et d'usage de l'EduLab.

Les utilisateurs de l'Educlab

Deux types d'utilisateurs sont considérés pour l'usage de l'EduLab de Grenoble.

Permanents

Les utilisateurs permanents sont les personnes qui utilisent de manière récurrente (plus d'une fois par mois) l'EduLab et qui ont besoin d'un accès privilégié aux locaux et aux ressources proposées. Ils disposent d'un mode d'accès automatisé au collège.

La liste des utilisateurs permanents est fournie par l'équipe Pégase à l'adjoint gestionnaire. Elle peut évoluer au fil de l'eau. L'équipe Pégase s'engage à informer l'adjoint gestionnaire sans délai de toute modification de cette liste (ajout et retrait).

Non permanents

Les personnes qui utilisent ponctuellement l'EduLab pour une formation ou une conférence.

Réservation

La salle Educlab est affectée l'usage exclusif de l'EduLab. Si une utilisation d'une autre salle est souhaitée la procédure de réservation prévue pour les événements ponctuels extérieurs s'applique. L'autorisation sera étudiée en fonction de la disponibilité des salles.

Pour les événements ponctuels

La réservation de l'Educlab est effectuée par l'équipe Pégase : pegase-educlab@ac-grenoble.fr.

La réservation a lieu au moins 2 semaines avant la date de l'événement.

Les informations communiquées :

- Le nom de la personne responsable de l'événement
- Les coordonnées de la personne responsable de l'événement
- La date et les horaires de l'événement
- L'utilisation de la restauration scolaire si besoin
- Le nombre de participants / liste des personnes participant

Accès aux locaux

Les horaires

Le Collège Lucie Aubrac est ouvert durant la période scolaire.

Du Lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 sauf le mercredi de 8h00 à 12h30.

Hors période d'ouverture et de manière exceptionnelle des événements peuvent être organisés l'organisation de ces événements fera l'objet d'un accord particulier avec le chef d'établissement.

Permanents

Les utilisateurs permanents ont accès à l'établissement grâce à un badge d'accès dématérialisé.

Ils entrent dans l'établissement par le 35 avenue La Bruyère.

Ils peuvent utiliser les parkings auto moto vélo des personnels.

Les utilisateurs permanents devront :

- Avoir procédé avec une personne désignée par le chef d'établissement de "l'établissement" à une visite des locaux scolaires et des voies d'accès qui seront effectivement utilisées ;
- Avoir constaté avec le Chef d'Etablissement de "l'établissement" ou à défaut avec un personnel-responsable, l'emplacement des dispositifs d'alarme et des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours ;
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité (intrusion, incendie) ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer.

En cas de problème concernant la sécurité, le pôle PEGASE s'engage à informer le chef d'établissement ou la personne responsable désignée immédiatement.

Non permanents

Les locaux sont accessibles après présentation à l'accueil et renseignement du registre d'accès.

La salle de l'EduLab est ouverte par le responsable de l'événement. Si ce dernier n'est pas utilisateur permanent, il retire la clé d'accès à l'EduLab auprès de l'accueil.

Utilisation des locaux et des matériels

Les locaux sont utilisés sous la responsabilité d'une personne nommément désignée (responsable de l'événement).

Cette personne s'engage à faire respecter l'usage de l'EduLab conformément au règlement intérieur de l'établissement, aux règles d'hygiène et sécurité et au Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'établissement.

Tout dysfonctionnement ou incident ayant un impact sur les locaux, le mobilier ou le matériel mis à disposition survenu lors de l'événement devra être signalé par la personne responsable au chef d'établissement et à l'équipe projet PEGASE.

Le chef d'établissement et l'équipe projet PEGASE s'informent mutuellement des suites à donner.

Ressources et réseau informatiques

Les utilisateurs de l'EduLab accèdent au réseau informatique de l'établissement en s'identifiant individuellement.

Les codes et identifiants sont communiqués par le pôle PEGASE aux différents utilisateurs de l'EduLab.

Restauration

Permanents

Non permanents

Départ des locaux

Permanent

Les utilisateurs s'assurent de refermer la porte à clé.

Non permanents

Le responsable de l'événement s'assure que la salle est laissée en ordre et que le matériel est en état de fonctionnement.

Il dépose les clés à l'accueil en partant.

Le Chef d'établissement